



**PRÉFET  
DE L'AISNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Service Environnement

## AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

### **Projet d'arrêté préfectoral projet d'arrêté préfectoral autorisant l'exercice de la vénerie sous terre du blaireau pour une période complémentaire à partir du 15 mai 2023 et jusqu'au 16 septembre 2023**

En application du principe de participation du public défini à l'article L.120-1-1 du code de l'environnement, le préfet organise la consultation du public de cet acte administratif ayant une incidence sur l'environnement **du 25/04/2023 au 15/05/2023.**

Cet acte administratif fixe :

- la période complémentaire de la pratique de la vénerie sous terre du blaireau d'ouverture et de clôture de la chasse dans le département à partir du 15 mai ;

À cet effet, une copie du projet de décision accompagnée d'une note de présentation seront :

➤ publiées sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne:

<https://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Consultations-et-Enquetes-publiques/consultations-publiques> ;

Le public pourra envoyer ses observations pendant cette période par courriel à [ddt-env-pn@aisne.gouv.fr](mailto:ddt-env-pn@aisne.gouv.fr)

Ces observations devront parvenir à la Direction départementale des territoires au plus tard le **15 mai 2023.**

LAON, le 25 avril 20263

Pour le Préfet et par délégation,  
Le directeur départemental des territoires,